

SICAV PLUS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2009

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 février 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.117.940, un actif net D : 2.110.524 et un bénéfice de la période de D : 20.890.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
DELTA CONSULT
Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2009
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2009	31/03/2008	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	1 690 519	1 724 793	1 668 557
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		51	56	47
Obligations et valeurs assimilées		1 589 894	1 624 073	1 567 841
Tires des Organismes de Placement Collectif		100 574	100 664	100 669
Placements monétaires et disponibilités		427 421	553 136	569 520
Placements monétaires		423 259	541 863	563 350
Disponibilités		4 162	11 273	6 170
Créances d'exploitation		-	-	
Autres actifs				
Créances d'exploitation		-	-	
Créances d'exploitation		-	8 094	-
Autres actifs		-	0	0
TOTAL ACTIF		2 117 940	2 286 023	2 238 077
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	4 648	4 708	4 621
Autres créditeurs divers	9	2 768	82 739	4 031
TOTAL PASSIF		7 416	87 447	8 652
ACTIF NET				

Capital	12	2 013 117	2 095 472	2 145 759
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		78 458	82 260	-
Sommes distribuables de l'exercice		18 949	20 844	83 666
ACTIF NET		2 110 524	2 198 576	2 229 425
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 117 940	2 286 023	2 238 077

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 1/01 au 31/03/2009</i>	<i>Période du 1/01 au 31/03/2008</i>	<i>Année 2008</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	22 984	24 427	94 064
Revenus des obligations et valeurs assimilées		21 807	22 366	86 082
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 177	2 061	7 982
Revenus des placements monétaires	7	3 011	2 808	11 162
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		25 995	27 235	105 226
Charges de gestion des placements	10	(5 468)	(5 539)	(21 412)
REVENU NET DES PLACEMENTS		20 527	21 696	83 814
Autres produits		32	62	212
Autres charges	11	(554)	(554)	(2 141)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 005	21 204	81 885
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 056)	(360)	1 781
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		18 949	20 844	83 666
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 056	360	(1 781)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(575)	(998)	(1 653)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 460	2 131	4 648
RESULTAT DE LA PERIODE		20 890	22 337	84 880

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 1/01 au 31/03/2009</i>	<i>Période du 1/01 au 31/03/2008</i>	<i>Année 2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		20 890	22 337	84 880
Résultat d'exploitation		20 005	21 204	81 885
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(575)	(998)	(1 653)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 460	2 131	4 648
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		(139 791)	(197 958)	(229 652)
Souscriptions				
- Capital		196 754	413 902	2 668 745
- Régularisation des sommes non distribuables		416	261	50 771
- Régularisation des sommes distribuables		8 667	19 272	118 236
- Droits d'entrée		-	-	-
Rachats				
- Capital		(330 320)	(604 144)	(2 891 869)
- Régularisation des sommes non distribuables		(377)	(144)	(59 080)
- Régularisation des sommes distribuables		(14 931)	(27 105)	(116 455)
- Droits de sortie		-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET		(118 901)	(175 621)	(144 772)
ACTIF NET				
En début de période		2 229 425	2 374 197	2 374 197
En fin de période		2 110 524	2 198 576	2 229 425
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période		53 722	59 537	59 537
En fin de période		50 378	54 579	53 722
VALEUR LIQUIDATIVE		41,894	40,282	41,499
TAUX DE RENDEMENT		0,95%	1,02%	4,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

SICAV PLUS

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2009, à D:1.690.519 , et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2009	% Actif net
Actions,valeurs assimilées & droits rattachés		46	51	0,00%
Actions, valeurs assimilées &droits rattachés admis à la cote		46	51	0,00%
<u>Actions</u>				
TPR	10	46	51	0,00%
Obligations des sociétés et valeurs assimilés		1 542 934	1 589 894	75,33%
Obligations des sociétés		318 000	324 693	15,38%
SKANES BEACH 2003 A	1500	90 000	94 179	4,46%
TUNISIE LEASING 2008/1	300	30 000	31 175	1,48%
TUNISIE LEASING 2007/2	600	48 000	48 431	2,29%
TUNISIE LEASING 2009/1	700	70 000	70 299	3,33%
AMEN BANK 2006	1000	80 000	80 609	3,82%
Bons du Trésor Assimilables		1 224 934	1 265 201	59,95%
BTA 03-2012 6,00%	150	150 600	150 866	7,15%
BTA 10 2013 6.10%	50	50 400	51 528	2,44%
BTA 04 2014 7.50%	417	436 842	453 883	21,51%
BTA 07 2014 8.250%	443	451 322	469 457	22,24%
BTA 02-2015 7,00%	60	62 220	62 468	2,96%
BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	25 726	1,22%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	51 273	2,43%
Titres des Organismes de Placement Collectif		100 000	100 574	4,77%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	100 000	100 574	4,77%
Total		1 642 980	1 690 519	80,10%

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 22.984 , pour la période allant du 01.01 au 31.03.2009, contre D : 24.427 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2008 et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2009	Trimestre 1 2008
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	3 860	3 313
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	17 947	19 053
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	1 177	2 061
TOTAL	22 984	24 427

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2009 à D : 423.259 contre D : 541.863 au 31.03.2008, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2009	% Actif net
Dépôt à vue		203 480	205 023	9,71%
Amen bank pasteur		203 480	205 023	9,71%
Bons de trésor à court terme	220 000	217 897	218 236	10,34%
BTC 13 09/06/2009	150 000	148 491	148 781	7,05%
BTC 13 09/06/2009	70 000	69 406	69 455	3,29%
Total général		421 377	423 259	20,05%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2009 à D : 3.011 contre D : 2.808 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2008 et présente le montant des intérêts courus au titre du premier trimestre 2009 sur les dépôts à vue , les billets de trésorerie et les bons de trésor à court terme , et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2009	Trimestre 1 2008
Intérêts des dépôts à vue	1 543	1 518
Intérêts des billets de trésorerie	1 129	1 290
Intérêts des BTC	339	-
TOTAL	3 011	2 808

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2009 à D : 4.648 contre D : 4.708 au 31.03.2008 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Janvier 2009 au 31 Mars 2009 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2009</u>	<u>31/03/2008</u>
Montant HT	4 634	4 694
TVA	834	845
Total TTC	<u>5 468</u>	<u>5 539</u>
Retenue à la source	820	831
Net à payer	<u>4 648</u>	<u>4 708</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2009 à D : 2.768 contre D : 82.739 au 31.03.2008, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2009</u>	<u>31/03/2008</u>
Redevance CMF	188	182
Retenues à la source à payer	820	831
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Mars	1 760	-
Achat titres à payer	-	81 726
Total	<u>2 768</u>	<u>82 739</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2009 à D : 5.468 contre D : 5.539 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du premier trimestre 2009.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2009 à D : 554 contre D : 554 pour la même période de l'exercice précédent et englobe principalement la redevance du CMF.

SICAV PLUS

117, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2009, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	2 145 759
Nombre de titres	53 722
Nombre d'actionnaires	825

Souscriptions réalisées

Montant	196 754
Nombre de titres émis	4 926
Nombre d'actionnaires nouveaux	48

Rachats effectués

Montant	(330 320)
Nombre de titres rachetés	(8 270)
Nombre d'actionnaires sortants	(48)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(575)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	1 460
Régularisation des sommes non distribuables	39

Capital au 31-03-2009

Montant	2 013 117
Nombre de titres	50 378
Nombre d'actionnaires	825